

Déclaration de la FSU au CHSCT-D du 25 novembre 2022

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Madame la secrétaire générale,



Ce CHSCT occupe une place particulière dans l'agenda. Il est à la fois le premier d'une année scolaire et le dernier d'un mandat. Il convient donc de faire le bilan du travail effectué mais aussi d'établir des objectifs pour la suite. Nous ne doutons pas que les échanges et les travaux à venir se tiendront dans un cadre constructif similaire à celui du mandat qui se termine. Cela est d'autant plus important et nécessaire que le contexte national est menaçant. En atteste la mise en concurrence des établissements, la libéralisation de l'école publique, la dynamique de précarisation des personnels.

Pour les élu.es FSU, il est indispensable de rappeler une conviction forte : la réussite des élèves ne peut être effective que si les conditions de travail des agents de l'éducation nationale sont satisfaisantes. Un outil institutionnel existe et permet d'avoir une vision de l'état de ces conditions de travail et des améliorations à mettre en œuvre. Il s'agit du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. La FSU voit ici un outil précieux et protecteur pour les personnels, et donc les élèves. Utiliser le DUERP c'est aussi mettre en œuvre le cœur de notre mission, la prévention. Sans cet outil, nous sommes cantonnés à la prévention tertiaire qui n'a de prévention que le nom puisque nous traitons les situations à posteriori. Ce document permet à chaque personnel d'analyser individuellement son exposition à des risques professionnels dans le but d'améliorations qui auront elles, une portée collective. Sa rédaction cependant, n'est pas anodine. Elle demande de la formation, de l'accompagnement et du temps. Un travail a été initié dans notre département, nous regrettons qu'il ne puisse se poursuivre aujourd'hui. Lors d'un stage FSU récent, partant de la trame académique disponible, nous avons, nous membres du CHSCT non-formé.es à la rédaction de ce document, proposé à un trentaine de collègues du primaire et du secondaire, après une matinée d'apports plus théoriques, de s'essayer à la rédaction du DUERP. Le bilan que nous dressons est très positif. A l'image du travail qui a été mené sur les PPMS il y a quelques années dans le département, il ne semble pas abyssal d'engager la même dynamique sur le DUERP. D'autant que plus d'éléments seront rédigés par les personnels et regroupés dans un document d'aide à destination des collègues, plus la tâche sera aisée et pertinente. Tout est à construire mais pour le mandat à venir, la FSU demande qu'un travail important soit fait dans ce cadre là. Il serait même intéressant d'associer, dans le cadre des accompagnements d'équipes, les

élu.es CHSCT. Si la volonté de rendre effectif ce document, qui est une obligation légale rappelons-le, est partagée par l'administration, alors cela doit se traduire par les moyens en temps, en outils et en accompagnement appropriés.

Ensuite, la FSU, comme elle l'a fait lors du CDEN, souhaite rappeler l'énorme difficulté dans laquelle sont mises beaucoup d'écoles se voyant dans l'impossibilité de proposer à nombre d'enfants une scolarité adaptée à leurs besoins, que cela se traduise en terme de handicap ou pas. Tant que notre institution fera de la gestion de pénurie sur ce dossier, des milliers d'enfants et de personnels resteront en grande souffrance.

Enfin, et cela est une triste habitude, nous tenons une nouvelle fois à déplorer l'état du service de médecine de prévention. Il l'a déjà été dit à de nombreuses reprises, mais l'employeur ne peut garantir la santé des personnels avec une médecine de prévention aussi maigre que celle que nous connaissons depuis plusieurs années. Vous, monsieur le directeur académique, êtes le représentant d'une institution qui ne respecte pas la loi. D'ailleurs, dans le bilan de la médecine de prévention que nous allons aborder aujourd'hui, à combien de rédaction de Document Unique les médecins, personnels évidemment ressources dans ce cas-là, ont-ils participé ? Zéro.